

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----

EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

-----

**Séance du 10 février 2015**

**à laquelle étaient présents :**

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (11) Mme AVENA, M. BERTHIER, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme MARTIN-GENDRE, Mme OBRIOT, Mme POLONCEAU, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (5) M. MILLOT (représenté par Mme TENENBAUM), Mme AKPINAR-ISTIQUAM (représentée par Mme MARTIN-GENDRE), M. BOURGUIGNAT (représenté par Mme GAUTHIÉ), M. BON, (représenté par M. JASPART), Mme LECOMTE-LEGRAND (représentée par Mme GINDRE).

Membre absent : (1) Mme TROUWBOST.

Date de convocation : 3 février 2015

**Délibération n° : 3-2015**

**Objet : Association France Bénévolat - convention de mise à disposition de locaux**

Reconnue d'utilité publique en 2010, France Bénévolat est une association qui a pour objectif de développer le bénévolat associatif. France Bénévolat regroupe plus de 80 centres départementaux et 250 points d'accueil ouverts aux bénévoles.

L'association permet ainsi :

- la mise en relation des futurs bénévoles avec les associations,
- l'accompagnement des associations dans la gestion de leurs bénévoles,
- la valorisation du bénévolat dans la société.

L'association souhaite mettre en place des permanences au sein des locaux de la Maison des Seniors une demi-journée par mois.

Ainsi, les membres du conseil d'administration :

- valident le projet de convention de mise à disposition de locaux annexé à la présente délibération entre le CCAS et l'association France Bénévolat à compter du 11 février 2015, valable un an et renouvelable par tacite reconduction ;

- autorisent le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à signer la convention définitive et tous actes à intervenir pour son exécution.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :  
Préfecture : 1  
Registre : 1  
DRPA : 1  
Finances : 1  
Receveur Municipal : 2



Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM

**PUBLIÉ LE 11 FEV. 2015**

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
**Déposé le:**  
**17 FEV. 2015**

